



Validité juridique d'une offre commerciale de rachat de véhicule

Par **Tigris69**, le **23/04/2021 à 18:54**

Bonjour,

Notre garagiste nous a vendu une voiture qui est tombée en panne par la suite. Il nous a transmis par son mail professionnel une offre de rachat du véhicule dont nous avons bien accusé la réception. Afin de donner une réponse adaptée à son offre, nous avons fait réaliser une expertise sur la voiture. Et aujourd'hui le vendeur souhaite se désengager de son offre de rachat.

Ma question est : une offre commerciale de rachat engage le vendeur et donc sommes-nous en droit de lui demander de l'honorer, cela malgré le fait d'avoir réalisé entretemps une expertise du véhicule ?

Merci beaucoup.

Par **Mark_ESP**, le **23/04/2021 à 20:53**

Bonsoir

Tant qu'une offre d'achat n'a pas été acceptée par le vendeur, la transaction n'est pas "parfaite" et l'offre peut être retirée.

Par **Tisuisse**, le **24/04/2021** à **07:30**

Bonjour,

Si le vendeur se rétracte de son offre, c'est peut-être parce que l'expertise n'est pas forcément en sa faveur, non ?